



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 12/12/2024
ID : 077-200087021-20241212-2024_DCS_040-DE

Délibération N° 2024-040
Date de convocation : 29 novembre 2024
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 81
Nombre de suffrages : 81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2024-040 Modalités reversement de la redevance consommation eau potable à l'AESN

L'an deux mil vingt-quatre le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire - CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire - PAIX Josiane, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire - VAN DER SCHUEREN James, titulaire – GOBINOT José, suppléant - LEBLANC Pierrette, suppléante –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire - DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – GOBARD Éric, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – VERAGEN Catherine, suppléante –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – ARTHUR Olivier, titulaire – BANNE Pascal, titulaire – BONICI Claude, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – GALAND Yvette, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PIERRU Hugo, titulaire - SIMONY Jacques, titulaire – VICQUENAUULT Nadège, titulaire - VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – BOUVRAIN Xavier, suppléant - GUILVERT Pascal, suppléant - WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain, titulaire – CHAINEAU Francis, titulaire - de ROUX Julie, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – DORMION Jean-Claude, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MENARD Sophie, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – ROUSSEL Véronique, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SAUNIER Denis, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant - CASTAING Denis, suppléant – CHAUMONT Jacques, suppléant - GUERINOT Laurence, suppléante – MARGOUILLA Jean-Pierre, suppléant – TOURBET-LEROY Claude, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanvillé :

LABATUT Jean-Luc, titulaire –

Commune de Saint Just en Brie :

Excusés :



Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – BONTOUR Thierry – BUTET Gérard – CHAMPENOIS Christian – DESSOLES Mélina – EUGENE Jean-Baptiste – LE CORRE Raymond - LEGROS Lionel – PRON Philippe – TALFUMIER Daniel –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie –

Communauté de Communes du Provinois :

BAALI CHERIF Cherifa – BLANCHARD Flavien - BONTOUR Alain – CANAPI Marie-Pierre – DAVY Jérôme – FASSELER Philippe – HOTIN LETANG Julie – MARCHAND François - MILLET Jérôme - PERRIN Catherine – POUHEY-MOUNOU Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHAPLOT Jean-Luc – FASSIER Delphine – FLAMEY Francis – FLON Martine – JOUNIAUX Olivier – LAMOTTE Xavier – LEGENDRE Isabelle – MARTIN José – POULAIN Michel – TAUSTE Pedro – THIENARD Gérard –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia –

Commune de Vanvillé : -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric –

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

GRENET-LAFFONT Denis – MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PEIGNOT Pierre – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – DOMARD Muriel – ESCULIER Dorys – GELSUMINI Patrick – VEIL Cathy -

Communauté de Communes du Provinois :

BACHELET Stéphane – COGNYL Gérard - LEFEVRE Christophe – PANNIER Michèle – PERRINO Fabien –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

JAMBUT Gérard – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LETERRIER Carine – QUÉRÉ Catherine – SIVANNE Evelyne – TALBOURDET Dominique – VERRIER Didier – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanville : -

Commune de Saint Just en Brie : -

Pouvoirs : -

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS,

Secrétaire de Séance : Pierre CAUMARTIN

OBJET : N° 2024-040 Modalités reversement de la redevance consommation eau potable à l'AESN

Vu la mise en place de la nouvelle redevance consommation d'eau potable par l'AESN au 01/01/2025

Vu les différentes possibilités de reversement de cette redevance à l'agence de l'eau :

- Soit par un ou plusieurs versements sur déclaration dès que la collectivité perçoit la somme globale de 200 000€ (règlement à effectuer le 15 du premier mois du trimestre suivant l'atteinte du plafond))

- Soit par la signature d'une convention avec l'AESN qui fixe les modalités de versement suivantes :

Date de limite de paiement des reversements	Taux des reversements		Reversements cumulés
	Taux pivot	Modulation (1)	
15 Mai année N	15 %	+ /- 2 %	70 %
15 Juillet année N	20 %	+ /- 2 %	
15 Septembre année N	20 %	+ /- 2 %	
15 Novembre année N	15 %	+ /- 2 %	
15 Février année N+1	10%	+ /- 2 %	90 %
15 Avril année N+1	10%	+ /- 2 %	

Vu la proposition de convention de l'AESN permettant :

- De lisser la dépense au niveau de la trésorerie
- De ne pas avoir à effectuer un suivi des montants encaissés chaque mois et de contrôler l'atteinte des 200 000 €
- De faire des déclarations de versement avec risque de majoration de 10% en cas de retard

Il est proposé de signer cette convention selon les modalités fixer ci-dessus.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité

- FIXE les modalités de versement de la redevance sur la consommation par acompte
- APPROUVE la mise en place de la convention avec l'AESN fixant les modalités de reversement de la redevance sur la consommation d'eau potable
- AUTORISE la Présidente à signer cette convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
 La Présidente,
 Claire CRAPART
 (signature électronique)